

**Atelier de haut niveau sur la lutte contre la fraude et
la contrebande de diamants bruts en Afrique centrale.
Coopération régionale pour renforcer la mise en œuvre
du Processus de Kimberley en Afrique centrale**

RAPPORT DE L'ATELIER



20 - 22 DECEMBRE 2021

Hôtel Mont Fébé, Yaoundé, République du Cameroun



ÉDITORIAL

Kinshasa/Anvers, janvier 2021

Image de couverture : Photo officielle des participants à l'atelier à Yaoundé, Cameroun le 22 décembre 2021

Auteurs : Mieke Thierens & Didier Verbruggen (Chercheurs à IPIS)

Rédacteur en chef : Maurice Miema (Président du Groupe de Travail sur la Production Artisanale et Alluviale du Processus de Kimberley)

Citation suggérée : Miema M., Thierens M. & Verbruggen D., *Rapport de l'atelier de haut niveau sur la lutte contre la fraude et la contrebande de diamants bruts en Afrique centrale. Coopération régionale pour renforcer la mise en œuvre du Processus de Kimberley en Afrique centrale, 20 - 22 décembre 2021, Yaoundé, République du Cameroun*, (GTPAA du PK/IPIS, Kinshasa/Anvers, janvier 2021).

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

miemamaurice@gmail.com ou didier.verbruggen@ipisresearch.be.

Le **groupe de travail sur la production artisanale et alluviale (GTPAA)** est un groupe de travail du **Processus de Kimberley (PK)** qui vise à promouvoir des contrôles internes plus efficaces sur la production et le commerce des diamants alluviaux.

L'**International Peace Information Service (IPIS)** est un institut de recherche indépendant qui fournit des informations, des analyses et un renforcement de capacités sur mesure afin de soutenir les acteurs qui souhaitent concrétiser une vision de la paix durable, du développement durable et de la réalisation des droits de l'Homme.

Remerciements :

Le **Gouvernement du Cameroun** et son **ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique** sont vivement remerciés pour avoir co-organisé, accueilli et cofinancé cet atelier de coopération régionale.

Le GTPAA du PK tient à remercier tout particulièrement l'**Union européenne**, dont l'aide financière a rendu possible la production de ce document et la participation à l'atelier des membres de la Coalition de la Société Civile du Processus de Kimberley, ainsi que son projet **GODICA** pour avoir facilité la participation de la délégation de la RCA à cet événement. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

Le GTPAA du PK exprime également sa profonde gratitude à l'**USAID** pour avoir rendu possible la participation de la délégation de la République centrafricaine grâce à un soutien financier **par le biais de son projet DPAM en RCA**.

D/2021/4320/19



TABLE DES MATIERES

ÉDITORIAL	2
LISTE DES ANNEXES	4
LISTE DES ABREVIATIONS	5
INTRODUCTION	6
PREMIERE JOURNEE DE L'ATELIER (20 DECEMBRE 2021)	8
1.1 SESSION D'OUVERTURE	8
1.2 MODULE 1 - LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE DIAMANTAIRE EN AFRIQUE CENTRALE	9
1.2.1 Flux de diamants illicites en provenance de la République centrafricaine : aperçu de la littérature et des sources à la disposition des services d'application de la loi régionaux	9
1.2.2 Leçons tirées de l'approche régionale du PK dans les pays de l'Union du fleuve Mano	10
1.2.3 Rapport diagnostic sur la contrebande de diamants d'origine centrafricaine	11
1.2.4 Module 1 : Questions et réponses	12
1.3 MODULE 2 - LES ENQUETES SUR LE TRAFIC ILLICITE DE PIERRES PRECIEUSES	12
1.3.1 Menaces et vulnérabilités liées à la lutte contre la fraude et la contrebande de diamants	13
1.3.2 Responsabilités et pouvoirs des autorités d'enquêtes et de poursuites pénales / Techniques d'enquête dans la lutte contre la fraude et la contrebande de minerais précieux	14
1.3.3 Rôle d'Interpol dans la lutte contre la criminalité financière et économique	14
1.3.4 Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme liés à la contrebande des minéraux précieux	15
1.3.5 Module 2 : Questions et Réponses	16
DEUXIEME JOURNEE DE L'ATELIER (21 DECEMBRE 2021)	16
2.1 MODULE 3 - EXPERIENCES DES PAYS DANS LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CONTREBANDE DE DIAMANTS	16
2.1.1 Surveillance indépendante du PK au Cameroun. Constats et leçons	16
2.1.2 Panel de discussion : expériences des pays	17
2.2 MODULE 4 - TRANSPORT PHYSIQUE TRANSFRONTALIER D'ESPECES ET D'AUTRES INSTRUMENTS NEGOCIABLES AU PORTEUR / ROLE DES CELLULES DE RENSEIGNEMENT FINANCIER	19
2.2.1 Contrôle douanier des diamants : expériences du Cameroun	19
2.2.2 La recommandation 29 du GAFI et le rôle des cellules de renseignement financier	20
2.3 MODULE 5 - SYNERGIE D' ACTIONS DES CELLULES DE RENSEIGNEMENT FINANCIER ET DES AUTORITES RESPONSABLES DES ENQUETES ET POURSUITES PENALES	21
2.3.1 Coopération et coordination nationales dans la lutte contre le trafic illicite de pierres et de métaux précieux	21
2.3.2 Module 4 et 5 : Questions et réponses	22
2.4 MODULE 6 - PREPARATION DU RAPPORT	22
TROISIEME JOURNEE DE L'ATELIER (22 DECEMBRE 2021)	22
3.1 FINALISATION DES RECOMMANDATIONS PRINCIPALES DE L'ATELIER	22
3.2 PRESENTATION DU RAPPORT DE L'ATELIER ET REMARQUES DE CLOTURE	24

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Agenda de l'atelier

Annexe 3 : Action Plan of the 2019 Central African Regional Cooperation workshop in Kinshasa

Annexe 4 : Note conceptuelle de l'atelier

Annexe 5 : Illicit diamond flows from the Central African Republic: an overview of the literature and sources available to regional law enforcement - Didier Verbruggen, Chercheur à IPIS

Annexe 6 : Leçons tirées de l'approche régionale du PK dans l'Union du fleuve Mano - Hans Merket, Chercheur à IPIS

Annexe 7 : Résultats de l'étude diagnostique sur la contrebande des diamants en République centrafricaine - Luc Florentin Simplicie BROSENI YALI, Secrétaire Permanent du Processus de Kimberley en RCA

Annexe 8 : Illicit diamond trade vulnerabilities – Maurice Miema, Président du GTPAA du PK

Annexe 9 : Responsabilités et pouvoirs des autorités d'enquêtes et de poursuites pénales / Techniques d'enquêtes en matière de lutte contre la fraude et la contrebande de minerais précieux : Présentation des cas de saisies - Benoît Konan Djaha, Officier du GIABA

Annexe 10 : Le rôle d'INTERPOL dans la lutte contre la criminalité économique et financière – Kemo Oulare, Représentant de l'Interpol

Annexe 11 : Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme liés à la contrebande : Obligations des négociants en pierres et métaux précieux selon les normes internationales - Benoît Konan Djaha, Officier du GIABA

Annexe 12 : Surveillance Indépendante du Processus de Kimberley au Cameroun : Constats et Leçons apprises - Christian Anangue & Jaff Bamenjo, Chercheur et directeur de l'ONG RELUFA

Annexe 13 : Contrôle douanier des diamants : Expériences du Cameroun - M.Bessalo Willy, Inspecteur Principal des Douanes, Chef de la Cellule du Contentieux Douanier

Annexe 14 : Transport physique d'espèces et autres instruments négociables au porteur/Rôle de l'ANIF - T. P. Bernard Kamdoum, ANIF Cameroun

Annexe 15 : Coopération et coordination nationales dans la lutte contre le trafic illicite de pierres et métaux précieux - Benoît Konan Djaha, Officier du GIABA

Annexe 16 : Action Plan of the 2021 Central African Regional Cooperation workshop in Yaoundé

LISTE DES ABREVIATIONS

ANIF	Agence Nationale d'Investigation Financière
CEEC	Centre d'Expertise, d'Évaluation et de Certification
CSC	Coalition de la Société Civile
CRF	Cellule de renseignement financier
EAPE	Exploitation artisanale et à petite échelle
GAFI	Groupe d'action financière
GIABA	Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest
GTPAA	Groupe de travail sur la production artisanale et alluviale RCA République centrafricaine
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PK	Processus de Kimberley
RDC	République démocratique du Congo
RELUFA	Réseau de lutte contre la faim
SAEMAPE	Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle
UFM	Union du fleuve Mano
USAID	Agence américaine pour le développement international
USAF	Unité Spéciale Anti-Fraude
WDC	Conseil mondial du diamant (World Diamond Council)

INTRODUCTION

La coopération régionale visant à renforcer la mise en œuvre du Processus de Kimberley (PK) en Afrique centrale est une initiative présidée par le Groupe de travail sur la production artisanale et alluviale (GTPAA) du PK. La coopération régionale en Afrique centrale s'inspire des acquis de l'approche régionale dans les pays de l'Union du fleuve Mano (UFM), une collaboration entre la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone mise en place en 2014 et supervisée par le GTPAA dans le but de lutter contre les flux illicites de diamants bruts en Afrique de l'Ouest. Reconnaisant les similitudes et les différences des défis auxquels sont confrontés les participants au PK d'Afrique centrale, le GTPAA a donné le coup d'envoi de leur coopération régionale lors d'un atelier organisé à Kinshasa les 10 et 11 avril 2019.¹

L'atelier de Kinshasa a débouché sur un plan d'action pour la région de l'Afrique centrale, qui est annexé au présent rapport ([Annexe 3](#)). L'une des priorités régionales énumérées dans le plan d'action de Kinshasa était la lutte contre les transactions illicites de diamants et il a été souligné que les organismes chargés de l'application de la loi dans la région devaient être impliqués afin de relever ce défi avec succès. Plus précisément, les participants de l'atelier de Kinshasa ont convenu d'organiser un atelier de formation à l'application de la loi en vue, notamment, de mettre en place un réseau de collaboration.² Le délai de 6 mois convenu à Kinshasa n'a cependant pas pu être respecté en raison de la pandémie de Covid-19. Les modalités de déplacement étant récemment plus ou moins revenues à la normale, le gouvernement camerounais a décidé d'aider généreusement les pays de la région à poursuivre le plan d'action en accueillant, cofinçant et co-organisant le deuxième atelier de coopération régionale à Yaoundé.

L'atelier s'est tenu sous l'égide de Son Excellence M. Gabriel Dodo Ndoke, ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique du Cameroun. La présence personnelle de Son Excellence M. Pierre Oba, ministre d'État, ministre des Mines et de la Géologie de la République du Congo, a également apporté un soutien de haut niveau à l'atelier. Les travaux de l'atelier ont été supervisés par M. Maurice Miema, président du GTPAA du PK.

Les participants à l'atelier comprenaient des chefs et des représentants des points focaux du PK de la République d'Angola, de la République du Cameroun, de la République centrafricaine (RCA), de la République démocratique du Congo (RDC), de la République gabonaise et de la République du Congo (RdC), ainsi que des représentants et des experts des organismes chargés de l'application de la loi (police, unités de lutte contre la fraude minière), des autorités judiciaires, des douanes, des unités de renseignement financier, des ministères des mines et de leurs services techniques, tels que les cadastres miniers, les agences de soutien à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EAPE) et les agences d'évaluation des diamants. Étaient également présents des experts d'organismes internationaux et régionaux chargés de l'application de la loi, des partenaires du développement, des membres du corps diplomatique tels que l'ambassadeur de Belgique au Cameroun, la Coalition de la Société Civile du PK (CSC) et le World Diamond Council (WDC). En invitant des représentants de l'industrie du diamant et de la société civile, les organisateurs de l'atelier ont tenu compte de la nature tripartite du PK. Un total de 56 participants et d'intervenants ont contribué à l'atelier de 3 jours, tandis

¹ Des informations sur les objectifs et la mise en œuvre du Processus de Kimberley, ainsi qu'une description des facteurs contextuels qui nécessitent une coopération régionale pour lutter contre la fraude et la contrebande de diamants en Afrique centrale, sont disponibles dans la note conceptuelle qui explique la raison d'être des travaux de l'atelier tels que décrits dans le présent rapport (voir [annexe 4](#)).

² Un certain degré de chevauchement étant inévitable, l'atelier décrit dans ce rapport réitère certaines priorités et points d'action de l'atelier de Kinshasa dans quelques-unes de ses recommandations, par exemple la création de taskforces aux niveaux national et régional, et la création d'un cadre de consultation régional pour les services chargés de l'application de la loi sur le PK. Voir la section 3.1 sur les recommandations clés.

qu'un petit nombre d'intervenants et de participants ont participé en ligne. La liste complète des participants et leurs coordonnées figurent à l'[annexe 1](#).

L'objectif général de l'atelier décrit dans ce rapport était de renforcer la capacité des autorités d'enquête et de poursuite pénale à comprendre les risques émergents de la fraude et de la contrebande de diamants, et à comprendre le Processus de Kimberley afin de mieux atténuer les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme liés à l'industrie du diamant. Les objectifs spécifiques de l'atelier étaient d'informer et de renforcer les capacités des participants et des agences qu'ils représentent en ce qui concerne les sujets des 5 modules suivants, selon lesquels les travaux étaient structurés: la lutte contre la fraude au diamant en Afrique centrale; les enquêtes sur le trafic illicite de pierres précieuses; les expériences des pays représentés dans la lutte contre la fraude au diamant et la contrebande; le transport physique transfrontalier d'espèces et d'autres instruments négociables au porteur, et le rôle des cellules de renseignement financier (CRF); les synergies d'action entre les CRF et les autorités chargées des enquêtes et des poursuites pénales.³ L'atelier s'est en outre orienté vers un processus participatif de formulation de recommandations dans le but d'assurer l'appropriation par les participants du plan d'action qui en résulte pour les services d'application de la loi de la région ([Annexe 16](#) du présent rapport). Ce plan d'action est l'outil de la mise en œuvre et du suivi futur des activités et des résultats du volet concernant les forces de l'ordre de la coopération régionale de l'Afrique centrale.

Les travaux de l'atelier se sont étalés sur trois jours (20-22 décembre 2021). Le troisième jour, les recommandations ont été finalisées et présentées à la plénière des participants, aux représentants des gouvernements, aux ministres et à la presse.

³ L'ordre du jour de l'atelier figurant à l'[annexe 2](#) montre la répartition des principaux sujets en modules et énumère les sous-thèmes qui ont été abordés lors des présentations des experts et des discussions entre les participants.

PREMIERE JOURNEE DE L'ATELIER (20 décembre 2021)

Le premier jour de l'atelier, les discours d'ouverture officiels et deux modules d'introduction (module 1 et module 2) ont été programmés.

1.1 Session d'ouverture

Au cours de la session d'ouverture, six intervenants ont planté le décor de l'atelier, soulignant l'importance du travail à accomplir et la dynamique de cet atelier pour faire avancer la coopération régionale de manière significative.

L'atelier a été officiellement ouvert par **S.E. Gabriel Dodo Ndoke**, le ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique du Cameroun. Le ministre a exprimé sa gratitude pour le soutien des participants au renforcement de la coopération régionale dans la lutte contre la fraude et la contrebande de diamants bruts en Afrique centrale. Il a souligné l'importance de relever ensemble les défis posés par les diamants qui sont utilisés pour financer des groupes rebelles et des conflits, ou pour le blanchiment d'argent, le trafic de stupéfiants et d'autres crimes qui déstabilisent les régions, les États et les communautés. Il a reconnu que le PK était une structure tripartite jouant un rôle essentiel dans la résolution des problèmes liés à la production et au commerce des diamants bruts.

Toutefois, il a également reconnu que le respect des exigences du PK n'est pas une mince affaire, en particulier pour les pays où le secteur du diamant est principalement axé sur l'EAPE. S.E. Ndoke a également évoqué la situation actuelle en RCA⁴ et la nécessité d'une vigilance accrue dans la région. Comme la coopération régionale peut renforcer les solutions pour relever tous ces défis - comme l'illustre l'approche régionale de l'Union du fleuve Mano (UFM) - l'établissement d'une coopération régionale pour la région d'Afrique centrale est primordial. S.E. Ndoke a conclu son discours d'ouverture en exhortant tous les participants à jouer leur rôle pour faire avancer cet agenda afin de faire du secteur minier une force motrice des économies et du développement dans la région.

L'appel à une action régionale a été réitéré dans les remarques d'ouverture prononcées par **S.E. Pierre Oba**, ministre d'État et des Industries Minières et de la Géologie de la République du Congo, **M. Maurice Miema**, président du GTPAA du PK et président de l'atelier, et **M. Michel Yoboué**, coordinateur de la CSC du PK. M. Miema et M. Yoboué ont tous deux souligné l'importance de la structure tripartite du PK et la manière dont elle implique des rôles différents mais d'égale importance pour les États/gouvernements, les partenaires industriels et la société civile. M. Miema a ainsi explicitement plaidé pour une adhésion politique à la coopération régionale, comme cela a été le cas dans l'approche régionale de l'UFM, qui peut servir d'exemple inspirant. M. Yoboué a souligné combien la société civile est un allié et un partenaire clé disposant d'une volonté, d'une capacité et d'une expertise sur le terrain pour soutenir la mise en œuvre de la coopération régionale en Afrique centrale. La région d'Afrique centrale compte en effet des membres de la CSC du PK du Cameroun, de la RDC et de la RCA qui peuvent offrir un soutien supplémentaire à la coopération régionale.

M. Edward Asscher, président du Conseil mondial du diamant (WDC) et **M. Alexey Moiseev**, actuel président du PK, ont partagé leurs remarques préliminaires en ligne. Ils ont souligné le rôle crucial que les services de répression et les gouvernements doivent jouer dans la lutte contre la fraude et le commerce illicite transfrontalier de diamants, afin d'empêcher la contamination des chaînes

⁴ Après le déclenchement de la rébellion dite Seleka à la fin de 2012, la RCA a été placée sous embargo du PK. Depuis mars 2016, l'embargo a été levé dans des zones spécifiques considérées comme "conformes" (8 au moment de la rédaction), toutes situées dans l'ouest de la RCA. Dans toutes les autres zones, y compris tout l'est du pays, l'embargo est toujours en place.

d'approvisionnement mondiales en diamants de la guerre et de mettre en place des chaînes d'approvisionnement aussi transparentes et durables que possible. M. Asscher a réitéré la position du WDC et de l'industrie sur la nécessité de continuer à faire pression pour un changement positif dans le secteur du diamant et le PK, conformément aux principes des droits de l'Homme et de la durabilité. Il a confirmé l'engagement du WDC à ne pas se dérober à sa responsabilité de faire ce qui est nécessaire pour améliorer l'approvisionnement responsable en diamants.

1.2 Module 1 - La lutte contre la fraude diamantaire en Afrique centrale

Les trois présentations d'experts de ce module visaient à fournir des informations clés sur (1) les sources de données disponibles sur la contrebande de diamants en provenance de la RCA ; (2) les leçons à tirer de l'approche régionale de l'Union du fleuve Mano (UFM) pour lutter contre la fraude en matière de diamants ; et (3) les flux de diamants illicites en provenance de la République Centrafricaine (RCA).

Le module 1 a été modéré par **M. Daniel Mackaire**, le Secrétaire national permanent du PK au Cameroun.

1.2.1 Flux de diamants illicites en provenance de la République centrafricaine : aperçu de la littérature et des sources à la disposition des services d'application de la loi régionaux

Présentation de **M. Didier Verbruggen**, expert auprès de l'International Peace Information Service (IPIS) - présentation complète en [annexe 5](#).

L'objectif de cette présentation était double. Tout d'abord, il s'agissait de donner un aperçu du secteur du diamant en RCA en général, et de la question de la contrebande de diamants en provenance de la RCA en particulier. M. Verbruggen a présenté les données disponibles sur la production de diamants du pays (avec toutes les réserves liées à l'obtention de données sur la production de diamants, en particulier dans un contexte où il n'existe qu'une EAPE) et les exportations, ainsi qu'une méthodologie permettant d'estimer la quantité et la valeur des diamants passés en contrebande depuis la RCA. Une typologie des contrebandiers de diamants et une description des itinéraires de contrebande nationaux et régionaux, tels que mentionnés dans les publications en libre accès, ont également été partagées. Ces données ont été utilisées pour illustrer comment le trafic illégal de diamants en provenance de la RCA, dont la valeur est estimée entre 183 et 243 millions USD entre 2016 et 2020, représente un risque sécuritaire considérable en RCA et dans toute la région.

Deuxièmement, la présentation a offert une vue d'ensemble des sources d'information disponibles et ouvertes à la consultation comme point de départ utile pour une enquête plus approfondie visant à réduire les flux illicites de diamants en provenance de la RCA. Il s'agit notamment de rapports d'organisations non gouvernementales telles que IPIS, IMPACT, Global Witness, Amnesty International, Enough et The Sentry, du Groupe d'experts des Nations Unies sur la RCA, de la Banque mondiale, de l'USAID, du PK et d'organes de presse spécialisés. Une liste détaillée des principales publications de sources ouvertes est jointe à la présentation ([Annexe 5](#)).

M. Verbruggen a conclu sa présentation en formulant des **recommandations concrètes sur la manière dont ces sources d'information peuvent être utilisées pour contribuer à la lutte contre les flux illicites de diamants**, à savoir (1) comme base pour la *collecte et le partage d'informations* entre les organismes chargés de l'application de la loi, au niveau national et régional, (2) comme *pistes pour des enquêtes plus approfondies* par les services chargés de l'application de la loi et les services de renseignement, et (3) comme base pour *compiler des listes de "personnes d'intérêt"* dans les chaînes

d'approvisionnement en diamants nationales et régionales qui peuvent être partagées - tant au niveau national que régional - entre différentes agences telles que les services douaniers des aéroports et des frontières terrestres. La création d'**une base de données sécurisée** qui peut être mise à jour, partagée et consultée par les agences appropriées pour adopter une approche basée sur le risque dans leurs contrôles relatifs au problème de la contrebande de diamants dans la région, serait une action concrète qui faciliterait une coopération régionale accrue entre les parties prenantes.

1.2.2 Leçons tirées de l'approche régionale du PK dans les pays de l'Union du fleuve Mano

Présentation en ligne par **M. Hans Merket**, expert auprès de l'IPIS - présentation complète en [annexe 6](#).

M. Merket a présenté l'histoire, les objectifs, les défis et les principales réalisations de l'approche régionale dans les pays de l'Union du fleuve Mano (UFM), afin de partager une série de leçons apprises - à la fois fondamentales et procédurales - qui peuvent être pertinentes pour la coopération régionale en Afrique centrale.

Comme mentionné ci-dessus, l'approche régionale dans les pays de l'UFM est une collaboration entre la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone. Il s'agit de la première approche sous-régionale du PK, axée sur la lutte contre les flux illicites de diamants bruts en Afrique de l'Ouest. L'approche régionale dans les pays de l'UFM vise à soutenir la mise en œuvre du PK dans l'UFM aux niveaux national et régional, à lutter contre la contrebande de minerais en améliorant la surveillance gouvernementale de la mine au point d'exportation, à améliorer l'impact de l'EAPE sur le développement et à stabiliser les zones fragiles riches en minerais grâce à une coopération plus étroite et à l'échange de meilleures pratiques entre toutes les parties prenantes concernées (ministères des Mines, organismes d'application de la loi, société civile et industrie). Parmi les principales réalisations à ce jour, citons le développement d'une base de données régionale, d'un cadre de suivi régional pour l'EAPE et le respect du PK, la publication des meilleures pratiques pour la gouvernance de l'EAPE, diverses formations sur, par exemple, la lutte contre la contrebande, les systèmes de cadastres miniers électroniques, l'évaluation des diamants, la diligence raisonnable de l'OCDE et les contrôles internes du PK, ainsi que les efforts de sensibilisation des communautés.

L'approche régionale dans les pays de l'UFM est considérée comme un exemple précieux, non seulement en termes d'orientation, mais également compte tenu des similitudes avec la région de l'Afrique centrale au moment de l'élaboration de l'approche régionale dans les pays de l'UFM (c'est-à-dire une histoire de conflits alimentés par les minéraux, un embargo du PK sur l'un de ses États membres, un secteur du diamant dominé par l'EAPE et une grande vulnérabilité régionale à la fraude et à la contrebande de diamants). Parmi les **principaux enseignements tirés**, citons (1) la nécessité de disposer d'un *soutien institutionnel, technique et politique* suffisant pour mettre en œuvre les plans d'action, (2) la nécessité d'un *plan d'action concret et d'une feuille de route* aux niveaux national et régional, basés sur une analyse complète des besoins et comprenant une répartition claire des tâches et des responsabilités, (3) la nécessité de *combinaison des travaux aux niveaux national et régional*, (4) les avantages de la construction d'une *base de données probantes pour la coopération régionale*, (5) la meilleure pratique consistant à *suivre les progrès réalisés et à les présenter régulièrement*, afin de montrer son engagement et d'attirer le financement et le soutien des donateurs, (6) la nécessité de veiller à ce que les trois piliers (gouvernement, industrie et société civile) aient un rôle à jouer, (7) l'observation selon laquelle le partage d'informations sensibles en matière d'application de la loi nécessite des réunions en personne plutôt que des plateformes d'échange en ligne, et (8) la nécessité d'améliorer la coopération et la compréhension entre les agents chargés de l'application de la loi et ceux chargés de la conformité des activités minières.

1.2.3 Rapport diagnostic sur la contrebande de diamants d'origine centrafricaine

Présentation par **M. Luc Brosseni**, point focal du PK de la RCA - présentation complète en [annexe 7](#).

M. Brosseni a présenté une étude de 2019, coproduite et codirigée par l'USAID et le gouvernement de la RCA, qui cartographie la situation du pays en matière de contrebande de diamants.⁵ Après une brève introduction sur l'embargo du PK sur l'exportation de diamants, qui a été partiellement levé après une décision administrative du PK entrée en vigueur en mars 2016, la présentation s'est poursuivie par une description du contexte, des objectifs et de la méthodologie de l'étude, avec une typologie des acteurs impliqués dans la contrebande et de leurs chaînes d'approvisionnement, les facteurs contextuels contribuant à la contrebande, les recommandations de l'étude et leur état actuel de mise en œuvre.

L'un des points forts de la présentation était une liste de statistiques d'exportation du PK montrant qu'entre 2003 et 2012, le volume d'exportation annuel a varié entre 300 000 et 467 000 carats, tandis qu'en 2018, seuls 11 500 carats ont été exportés alors même que la production réelle a été estimée à 330 000 carats. De telles estimations, qui faisaient également partie de la présentation de Didier Verbruggen, illustrent l'ampleur du problème de la contrebande de diamants auquel la RCA est confrontée. Une carte géographique des itinéraires de contrebande a clairement illustré les dimensions régionales du problème : chaque pays voisin de la RCA voit des diamants illégaux transiter par son territoire, qu'il soit participant au PK (Cameroun, RDC, RdC) ou non (Tchad, Soudan, Sud-Soudan). Prenant note de ce dernier phénomène, les participants ont veillé à aborder le problème dans l'une des recommandations finales, qui appelle à étendre les enquêtes sur la contrebande aux pays non participants au PK qui bordent la RCA (voir section 3.2).

En outre, dans la typologie des acteurs impliqués dans la contrebande, l'étude GoCAR/USAID distingue les acteurs qui mènent en partie des opérations légales et ceux qui opèrent entièrement dans le circuit illégal. La première catégorie est constituée entre autres de maisons d'achat légales et de collecteurs enregistrés qui exportent illégalement une partie de leurs achats ; la seconde catégorie est formée de contrebandiers occasionnels, de réseaux organisés d'acteurs de nationalités souvent étrangères, et d'élites ayant les bonnes relations qui peuvent échapper aux contrôles des aéroports ou des frontières terrestres.

Les facteurs qui créent un environnement propice à la fraude et à la contrebande de diamants comprennent la fragilité de la chaîne d'approvisionnement en diamants en RCA (et notamment l'insécurité vécue par les communautés d'EAPÉ) et l'absence de mécanismes efficaces de surveillance et d'application de la loi pour lutter contre l'impunité existante pour la contrebande et d'autres activités illégales et frauduleuses. Une autre faiblesse mentionnée à cet égard, et qui était très pertinente pour les participants de l'atelier, est "l'absence de coordination sous-régionale concernant le partage des données relatives à la lutte contre le trafic transfrontalier". Ce manque de coordination, selon M. Brosseni, entrave non seulement le fonctionnement des points focaux du PK et des acteurs des agences gouvernementales, mais aussi celui de la société civile.

M. Brosseni a poursuivi en donnant un aperçu des recommandations formulées dans ladite étude et de l'état de la mise en œuvre de ces recommandations depuis 2019. Certaines de ces recommandations concernaient le niveau sous-régional, à savoir la nécessité d'étudier les moyens

⁵ De Jong, T. (2019). Rapport diagnostic sur la contrebande des diamants en République centrafricaine. Washington, DC: USAID Artisanal Mining and Property Rights Task Order under the Strengthening Tenure and Resource Rights II (STARR II) IDIQ. Accès via : https://www.land-links.org/wp-content/uploads/2019/10/USAID-AMPR-Rapport-sur-le-Diagnostic-sur-la-Contrebande_Revised-23-Sep-2019_Clean_Final-approved-102519.pdf

de mutualiser les efforts de lutte contre la fraude et la contrebande en impliquant les gouvernements des pays de la sous-région, et d'unir les entités chargées de la lutte contre la contrebande dans le partage des informations et des données sur les réseaux criminels opérant dans la sous-région.

L'orateur a également mentionné les principales réalisations depuis la publication de l'étude, telles que la formalisation accrue du Secrétariat du PK (SPK) avec des branches pour le suivi de la traçabilité; le renforcement des capacités opérationnelles du SPK et des outils de traçabilité; l'amélioration de l'organisation de la production; le renforcement des capacités des évaluateurs de diamants; l'amélioration de la gestion du circuit de commercialisation des acteurs du secteur privé; le redéploiement et l'augmentation du nombre d'unités de l'USAF dans les zones de production (Gamboula, Bambari, Bossangoa, etc.); et la révision du Code Minier.

Le chef du secrétariat du PK de la RCA a **conclu** que la mise en œuvre des recommandations de l'étude a permis au pays de ramener dans la chaîne légale une part considérable de la production de diamants dans les zones conformes au PK. La prévision de 100 000 carats pour 2021 dans les huit zones conformes a déjà été dépassée. Toutefois, il reste beaucoup à faire dans la lutte contre la contrebande transfrontalière. M. Brosseni a en outre souligné le fait que placer une zone de production artisanale sous embargo n'est pas le meilleur moyen de régler le problème du financement des rebelles. Il a donc appelé à des sanctions mieux ciblées, en appliquant les procédures de diligence raisonnable de l'OCDE qui incitent les entreprises individuelles et les organismes industriels à examiner leurs chaînes d'approvisionnement dans le but de limiter leurs achats à des diamants provenant de sources responsables. Enfin, M. Brosseni a posé la question ouverte suivante à l'auditoire et au grand public : Quel mécanisme efficace devrait être mis en place pour prévenir la fraude et la contrebande dans l'industrie du diamant et dans les pays importateurs de diamants ?

1.2.4 Module 1 : Questions et réponses

Les présentations du module 1 ont été conclues par une session de questions et réponses (Q&R). Les échanges ont porté sur les différents acteurs nationaux, régionaux et internationaux impliqués dans le maintien de la fragilité de la chaîne d'approvisionnement en diamants de la RCA et des flux illicites de diamants, sur les échanges possibles entre le PK et la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), sur les alternatives à l'embargo du PK sur la RCA, et sur le rôle du système judiciaire dans la sanction des activités criminelles.

1.3 Module 2 - Les enquêtes sur le trafic illicite de pierres précieuses

Ce deuxième module de la première journée proposait quatre présentations d'experts sur les enquêtes relatives aux flux de minéraux illicites, détaillant (1) les menaces et vulnérabilités liées à la lutte contre la fraude et la contrebande de diamants, (2) les responsabilités et mandats des autorités chargées des enquêtes et des poursuites (AEPP), et les techniques d'enquête illustrées par des cas de confiscation, (3) le rôle d'Interpol dans la lutte contre les crimes financiers et économiques, et (4) les liens entre le blanchiment d'argent/le financement du terrorisme et la contrebande de minéraux précieux.⁶

Le module a été modéré par **M. Aristide Mimbang**, directeur des mines du Cameroun.

⁶ La quatrième présentation de ce module a été faite au début du deuxième jour.

1.3.1 Menaces et vulnérabilités liées à la lutte contre la fraude et la contrebande de diamants

Présentation de **M. Maurice Miema**, président du GTPAA du PK - présentation complète en [annexe 8](#).

Après une introduction générale sur le PK, ses membres et ses exigences, l'orateur a mis en lumière la complexité des chaînes d'approvisionnement mondiales en diamants. Dans son exposé sur les vulnérabilités liées à ces chaînes d'approvisionnement, il a souligné que celles-ci existent aussi bien dans les pays producteurs que dans les pays commerçants, et que la contrebande de diamants est un problème transnational impliquant des opérateurs en amont et en aval.

Les vulnérabilités dans les pays producteurs s'appliquent en particulier aux chaînes d'approvisionnement axées sur l'EAPE, car elles impliquent un plus grand nombre d'acteurs et un degré d'informalité beaucoup plus élevé que les chaînes d'approvisionnement industrielles. Ces vulnérabilités à la fraude et à la contrebande comprennent l'exploitation, l'achat et la vente illicites, l'insécurité des zones d'exploitation minière artisanale, l'évasion fiscale, la difficulté de saisir les statistiques de production réelles (en particulier dans les zones EAPE), les pratiques de préfinancement et l'utilisation d'argent liquide, les faux certificats du PK et la difficulté d'identifier et d'enregistrer tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

Les pays qui font le commerce des diamants ont leurs propres problèmes spécifiques liés à la contrebande, tels que le faible contrôle du gouvernement sur l'industrie; l'enregistrement incorrect, incomplet ou inexistant des diamantaires; la difficulté de déterminer l'origine minière des diamants, aggravée par l'utilisation de certificats d'origine mixte ou même inconnue dans le système PK; l'absence ou l'insuffisance du contrôle des pratiques d'approvisionnement des unités de taille et de polissage.

La présentation a également abordé les facteurs qui permettent la contrebande de diamants dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Par exemple, le rapport valeur/poids élevé des diamants rend leur passage en contrebande facile et attrayant, en particulier lorsque les frontières sont longues et poreuses, comme dans de nombreux pays producteurs africains. On constate également un manque de coopération internationale entre les organismes chargés de l'application de la loi, qui sont souvent peu sensibilisés au problème, problème auquel s'ajoute une faible compréhension du commerce des diamants. Ce dernier est organisé en réseaux souvent opaques fondés sur la confiance, avec des couches d'intermédiaires qu'il est difficile de cerner du point d'origine au point de vente.

M. Miema a conclu que des *systèmes de contrôle interne solides et des systèmes de traçabilité crédibles*, de la mine au point d'exportation, mais aussi du point d'importation aux ateliers de taille et de polissage, sont nécessaires. Pour y parvenir, il a présenté trois séries de **recommandations** concernant la contrebande, l'octroi de licences et la surveillance.⁷ Ces recommandations portent sur la nécessité d'accroître la collaboration entre tous les acteurs institutionnels et privés impliqués dans la mise en œuvre des normes et des exigences du PK; de renforcer les capacités des agents chargés de l'application de la loi et des agents liés aux départements miniers; d'harmoniser les peines et les sanctions en cas d'infraction et de les communiquer afin de donner l'exemple; de renforcer les efforts nationaux de coordination entre les bureaux nationaux et locaux; et d'accroître les rapports nationaux et régionaux sur la lutte contre la fraude et la contrebande de diamants.

⁷ Voir l'[annexe 8](#) pour une liste complète des recommandations issues de la présentation du président du GTPAA du PK.

1.3.2 Responsabilités et pouvoirs des autorités d'enquêtes et de poursuites pénales / Techniques d'enquête dans la lutte contre la fraude et la contrebande de minerais précieux

Présentation par **M. Konan Djaha**, officier du GIABA - présentation complète en [annexe 9](#).

Après avoir rappelé les conséquences tragiques de l'utilisation des diamants pour le financement des conflits armés, M. Djaha a expliqué quelles sont les compétences et les responsabilités des autorités chargées des enquêtes et des poursuites dans leur lutte contre la fraude et la contrebande de minerais précieux, conformément aux recommandations 30, 31 et 40 du Groupe d'action financière (GAFI). Le GAFI est l'organisme intergouvernemental mondial de surveillance du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. Ses recommandations aux autorités chargées des enquêtes et des poursuites concernent les domaines juridiques, institutionnel et opérationnel.

L'orateur a fait une distinction entre les recommandations du GAFI sur les responsabilités et sur les pouvoirs. La première catégorie comprend la responsabilité de mener des enquêtes financières de manière proactive, de geler et de confisquer les actifs liés à la criminalité, de coopérer avec des équipes multidisciplinaires spécialisées dans la criminalité financière et de collaborer avec des agences étrangères mandatées de manière similaire. Parmi les aspects des mandats appropriés, on peut citer le pouvoir de procéder à des arrestations (ou de s'en abstenir afin de recueillir davantage de preuves); d'accéder aux documents et aux informations nécessaires aux enquêtes; de fouiller les suspects, de recueillir les témoignages et de saisir des documents et des preuves; d'utiliser un large éventail de techniques adaptées spécifiquement aux questions de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme; de mener des opérations secrètes, d'intercepter des communications et de mener des opérations de surveillance.

M. Djaha a également évoqué des cas de confiscation réussie de minerais de contrebande, notamment de diamants, à l'aéroport de Dubaï. En guise de conclusion, l'expert a **recommandé** les éléments clés suivants pour la réussite des enquêtes sur les crimes impliquant des diamants : (1) des ressources suffisantes (financières, humaines et techniques), (2) une formation adéquate des agents chargés de l'application de la loi et des enquêtes, (3) l'accès à un large éventail de techniques d'enquête multidisciplinaires, et (4) une attention particulière à la piste de l'argent liée à la chaîne d'approvisionnement en diamants.

1.3.3 Rôle d'Interpol dans la lutte contre la criminalité financière et économique

Présentation en ligne par **M. Kemo Oulare**, représentant de l'Interpol - présentation complète en [annexe 10](#).

M. Oulare a **présenté le rôle d'Interpol dans la lutte contre les crimes financiers et économiques**. Interpol dispose d'un vaste réseau mondial d'agences locales et régionales réparties dans 194 pays, dont 5 bureaux régionaux sur le continent africain. Interpol opère dans différentes unités sous trois programmes clés : la cybercriminalité, le contre-terrorisme et la criminalité organisée et émergente. Chacun de ces programmes comporte à son tour plusieurs subdivisions, comme les chapitres sur les réseaux criminels, les communautés vulnérables et les marchés illicites du programme sur la criminalité organisée. Une partie de la mission d'Interpol consiste à aider les pays membres à perturber les profits des réseaux criminels organisés en localisant et en empêchant le mouvement des avoirs, et en les gelant et en les confisquant. Interpol coopère avec d'autres organisations, telles que le Groupe Egmont, le GAFI et les cellules de renseignement financier (CRF) nationales.

Après son exposé sur l'architecture institutionnelle et opérationnelle des programmes d'Interpol, M. Oulare a évoqué certaines de ses ressources et techniques d'enquête et de lutte contre la criminalité financière et économique, notamment ses 18 bases de données, qui constituent un atout essentiel pour les enquêtes et la coopération. Il a également présenté certains projets spécifiques, tels que le projet Mercury, un programme consacré à la lutte contre la criminalité dans le secteur minier. Un autre projet d'intérêt majeur s'appelle Alkebulan. Il vise diverses formes de criminalité financière (BC-FT, corruption, etc.), tout en développant les capacités régionales, en favorisant la coopération entre agences nationale et régionale, et en mettant en place une stratégie de lutte contre la criminalité économique et financière en Afrique centrale et occidentale.

Pour **conclure**, M. Oulare a souligné qu'en raison de la numérisation croissante des sociétés, de nouveaux phénomènes criminels, de nouveaux modes opératoires, de nouvelles parties prenantes et, partant, de nouveaux défis se posent aux services d'application de la loi. Ces tendances augmentent les opportunités ainsi que les menaces dans la lutte contre les crimes financiers et économiques.

1.3.4 Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme liés à la contrebande des minéraux précieux

Présentation par **M. Konan Djaha**, officier du GIABA - présentation complète en [annexe 11](#).

Cette présentation a offert un aperçu des **obligations des négociants en pierres précieuses**, conformément aux normes du GAFI, et des **cas liés aux typologies de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC-FT)**. L'orateur a expliqué l'objectif général et les trois principaux piliers du GAFI, et comment ceux-ci sont liés aux normes du GAFI, qui visent à définir un cadre complet et cohérent de mesures que les pays devraient mettre en œuvre pour lutter contre le BC-FT. Il a également montré comment les normes du GAFI sont conçues conformément aux instruments internationaux des Nations Unies, tels que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2000) et la Convention des Nations Unies contre la corruption (2003). Conformément à ces normes, les négociants en pierres précieuses ont plusieurs obligations, notamment celle de tenir des registres des clients et des transactions, et de reconnaître et de signaler les transactions suspectes.

Dans la deuxième partie de sa présentation, M. Djaha s'est concentré sur des cas liés, entre autres, au blanchiment de produits entachés de fraude fiscale dans le secteur du diamant en Sierra Leone, au trafic de stupéfiants impliquant des paiements en diamants et à la surévaluation de diamants dans les déclarations douanières pour blanchir de l'argent. Ces cas ont servi d'introduction à une typologie des pratiques de blanchiment d'argent et des indicateurs qui devraient déclencher des rapports de transactions suspectes aux unités de renseignement financier. L'orateur a ensuite expliqué des schémas illustrant les réseaux complexes impliqués dans le blanchiment d'argent.

M. Djaha a **conclu** par une liste de défis pour les enquêtes sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que par des recommandations pour relever ces défis. Les faiblesses actuelles comprennent une sensibilisation et une formation limitées des autorités chargées des enquêtes et des poursuites, notamment en ce qui concerne l'analyse financière et les transactions typiques du commerce des diamants, et l'absence de rapports de renseignement adéquats diffusés par les CRF. Pour rompre le lien entre les diamants, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, M. Djaha **recommande** vivement de renforcer les capacités des agents des douanes en matière d'évaluation des diamants, de promouvoir l'échange de données entre les administrations douanières et le groupe de travail sur les statistiques du PK, et de développer les unités de taille des pierres précieuses sur le continent africain.

1.3.5 Module 2 : Questions et Réponses

Les présentations du module 2 ont été conclues par une session de questions-réponses (Q&R). Les échanges ont porté sur les menaces et les vulnérabilités inhérentes au préfinancement des activités d'extraction de diamants (souvent par des partenaires étrangers), sur les procédures de confiscation et de restitution des diamants confisqués au pays d'origine s'il est connu⁸, sur l'intérêt de former les douaniers à l'évaluation des diamants, et sur les difficultés à déterminer des données de production fiables et donc à estimer de manière fiable la contrebande et la fraude de diamants.

DEUXIEME JOURNEE DE L'ATELIER (21 décembre 2021)

Le deuxième jour de l'atelier a commencé par un résumé des présentations et des recommandations telles que présentées le premier jour. Une présentation restante du module 2 a été conclue (voir 1.3.4), suivie de trois autres modules de présentation. Ces modules ont offert un aperçu (1) des expériences des pays dans la lutte contre la fraude et la contrebande de diamants, (2) du transport transfrontalier d'espèces et d'autres instruments négociables au porteur, et (3) des synergies d'action des cellules de renseignement financier et des AEPPs. Le dernier module de la journée a consisté en une session de travail pour définir et formuler les quatre séries de recommandations de l'atelier.

2.1 Module 3 - Expériences des pays dans la lutte contre la fraude et la contrebande de diamants

Avant de passer à une discussion de groupe avec les représentants des six pays impliqués dans la coopération régionale d'Afrique centrale, RELUFA - une organisation de la société civile du Cameroun, et membre du CSC du PK - a été invitée à présenter ses expériences en matière de suivi indépendant du PK au Cameroun.

Le module 3 a été modéré par **M. Maurice Miema**, président du GTPAA du PK.

2.1.1 Surveillance indépendante du PK au Cameroun. Constats et leçons

Présentation par **M. Jaff Bamenjo** et **M. Christian Anangue**, membres de l'organisation de la société civile RELUFA - présentation complète en [annexe 12](#).

M. Bamenjo et M. Anangue ont présenté les principales observations et recommandations de la mission de suivi indépendant du PK au Cameroun, telle que menée en 2020 par plusieurs organisations de la société civile (CEPEDIC, CENAGREN, CDJP-BE & RELUFA) dans le cadre du projet SIPROKIM, dont l'objectif général est d'informer la politique et la prise de décision au Cameroun concernant l'amélioration de la mise en œuvre des exigences du PK. La mission de suivi indépendant répond au besoin de contrôles internes robustes requis par le PK, et contribue ainsi à améliorer la gouvernance du secteur du diamant au Cameroun. Les objectifs spécifiques de la mission étaient de mettre en place une structure durable pour le suivi du PK, de partager publiquement les informations sur la gouvernance du secteur du diamant au Cameroun, et de contribuer aux débats sur la mise en œuvre du PK.

⁸ Le GTPAA a créé un groupe de travail qui s'occupe spécifiquement de la question des confiscations de diamants et de leur rapatriement dans le pays d'origine.

Des observations clés ont été partagées sur les différents axes de suivi qui faisaient partie de ce projet (dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua). Il s'agit notamment de l'enregistrement limité des acteurs, du manque de registres de production sur place, de l'absence de maisons d'achat dans la région de l'Est, de l'environnement principalement informel dans lequel les acheteurs de diamants opèrent, et de la nécessité d'aider les mineurs artisanaux dans le processus de formalisation. Sur la base des expériences de cette mission de suivi, M. Anangue a fait part des **principales recommandations** suivantes : (1) faciliter l'enregistrement des différents acteurs de la production de diamants au Cameroun, (2) renforcer la surveillance gouvernementale, et (3) repenser le système de traçabilité des diamants au Cameroun, en concertation avec les autres pays de la région et notamment avec la République Centrafricaine. Il a également insisté que la société civile locale soit davantage impliquée dans toute coopération régionale qui sera mise en place, les organisations de la société civile de la région d'Afrique centrale ayant déjà une tradition de coopération.

2.1.2 Panel de discussion : expériences des pays

Lors de cette table ronde, les points focaux nationaux du PK et les représentants des six pays membres de la coopération régionale ont été invités à présenter les priorités du travail (en cours) dans leur pays concernant la chaîne d'approvisionnement en diamants, les détails de la mise en œuvre de ces priorités, les défis actuels et les perspectives générales au niveau de leur pays en ce qui concerne la lutte contre la fraude et la contrebande de diamants. Le panel était composé de **M. Paulo Mvika** (point focal du PK en Angola), **M. Luc Brosseni** (Secrétaire permanent du PK en RCA), **M. Daniel Mackaire** (Secrétaire permanent national du PK au Cameroun), **M. William Okemba Ongama** (Département des Mines de la République du Congo), **M. Héritier Mazita Bovy** (Directeur de l'informatique à SAEMAPE, RDC) et **Mme Marie-Louise Meboua Essoukou** (Adjointe responsable du PK au Gabon).

Le représentant de l'Angola, qui a présidé la GTPAA dans le passé, a présenté son point de vue sur l'extraction de diamants dans son pays, qui est maintenant principalement industrielle. Selon M. Mvika, les activités d'EAPE sont aujourd'hui limitées, bien que le pays, qui figure parmi les principaux producteurs de diamants au monde avec une valeur annuelle d'environ 1,3 milliard USD, puisse se prévaloir de plus de 100 ans d'extraction de diamants par l'EAPE. M. Mvika a détaillé les procédures utilisées pour surveiller la chaîne d'approvisionnement en diamants de l'Angola, conformément aux exigences du PK. Les activités de surveillance impliquent, entre autres, une unité de sécurité spéciale avec des agents déployés sur le terrain qui transfèrent électroniquement les détails sur les valeurs et les volumes de production aux agences douanières. La priorité actuelle de l'Angola est de poursuivre sa lutte contre la fraude au diamant, par exemple en prenant des mesures contre les pratiques de blanchiment d'argent perpétrées par des étrangers de nationalité indienne et libanaise, entre autres. Parmi les défis et les besoins mentionnés figurent la porosité des frontières de l'Angola, notamment dans le nord, qui permet encore la contrebande de diamants, et la nécessité de renforcer les capacités techniques de tous les organismes chargés de l'application de la loi et de l'exploitation minière impliqués dans la surveillance de la chaîne d'approvisionnement en diamants.

Le représentant de la RDC a souligné les efforts déployés pour renforcer les capacités et la surveillance. Cela inclut le renforcement des capacités des évaluateurs et trieurs de diamants de la RDC à Anvers. En outre, un protocole d'accord entre le Antwerp World Diamond Centre et les services spécialisés du ministère des mines de la RDC, y compris le CEEC et le SAEMAPE, devrait être signé afin de faciliter l'accès au marché pour les diamants produits par les coopératives minières de la RDC. Parmi les défis à relever par l'immense secteur diamantaire du pays, ont été mentionnés la nécessité de (1) poursuivre l'identification et la cartographie des sites miniers, y compris à proximité des frontières ; (2) optimiser le partage d'informations entre les agences de surveillance en renforçant le cadre de collaboration ; et (3) accroître la présence sur le terrain des agents chargés de surveiller la production et le commerce.

Le représentant de la République du Congo a indiqué que le pays continue à mettre en œuvre les normes et exigences du système de certification du PK. Les priorités et les défis à cet égard sont la coopération entre les organismes chargés de mettre en œuvre les exigences du PK (le secrétariat du PK, les services de sécurité, l'administration des mines et les services douaniers aux aéroports, aux ports et aux frontières terrestres), le renforcement des capacités de son *Bureau d'expertise des diamants*, un cadre juridique strict pour les importateurs et les exportateurs de diamants, y compris des exigences solides en matière de traçabilité, la mise en place de services de lutte contre la fraude, le renforcement des postes de contrôle frontaliers et des unités de surveillance, et des actions visant à garantir des opérations EAPE durables.

La représentante du Gabon a également présenté le contexte de l'extraction de diamants dans son pays, qui est à ce jour exclusivement artisanale. Le Gabon est entré dans le système du PK en 2018 et les activités se sont jusqu'à présent concentrées sur la documentation du secteur de l'extraction de diamants (avec environ 30 mineurs EAPE et 7 collecteurs de 3 régions enregistrés dans la base de données officielle du Gabon) et la sensibilisation au PK sur les sites de production, à tous les niveaux de l'administration et auprès du grand public. À ce jour, aucun diamant n'a été exporté du Gabon. La priorité est donc de délivrer le premier certificat du PK pour les exportations de diamants bruts dans les mois à venir. Les autres défis à relever sont la coopération des organismes de contrôle tels que les services douaniers et la cellule de renseignement financier, ainsi que l'efficacité des mécanismes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le pays.

Le représentant de la RCA a présenté un aperçu des principales priorités du pays. Il s'agit notamment d'augmenter le nombre de zones conformes au PK et de réautoriser la production et l'exportation de toutes les zones productrices de diamants du pays, qui, avant la crise sécuritaire, exportaient de 300 à plus de 400 000 carats par an. En outre, la RCA s'efforce de renforcer les mécanismes de lutte contre la contrebande de minerais, avec l'ambition d'être en mesure d'autoriser à nouveau toute la production dans la chaîne légale. Les autorités centrafricaines se concentreront également sur la mise en œuvre des réformes envisagées dans le nouveau code minier de la RCA. Ces réformes comprennent: une réglementation beaucoup plus stricte des opérations des collecteurs de diamants, qui seront obligés de s'affilier à une seule maison d'achat dans le cadre de contrats annuels renouvelables; une réglementation plus stricte des exportations par les coopératives; l'ajout d'experts en diamants et en mines à l'USAF, l'unité de lutte contre la fraude minière de la RCA; des mesures répressives et des mécanismes de surveillance plus forts, tels que la création d'un service d'inspection des mines, et le renforcement et le déploiement dans 18 zones de comités locaux de surveillance du PK, qui sont composés de représentants du gouvernement, de l'industrie et de la société civile; une coopération renforcée entre Interpol, les douanes, l'USAF, la direction des aéroports et d'autres services concernés.

Enfin, **le représentant du Cameroun a** décrit le contexte actuel de la production de diamants dans le pays, qui est encore exclusivement artisanale malgré un premier permis d'exploitation industrielle délivré en 2010 et qui fait actuellement l'objet d'un projet cartographique. Il a énuméré les défis et priorités suivants: l'enregistrement et la formalisation des mineurs; la mission de la SONAMINES, société parastatale nouvellement créée, de mener des activités d'exploration, d'extraire les diamants et de capter l'ensemble de la production diamantaire en vue de sa commercialisation; le développement d'une base de données sur les acteurs du secteur minier, adaptée également au partage des données dans le cadre de la coopération régionale; la sensibilisation et la formation des mineurs à l'évaluation des diamants; l'amélioration des méthodes de production à travers la SONAMINES, qui apportera un soutien institutionnel, matériel et financier aux mineurs et supervisera la redistribution de la part des revenus aux communautés minières diamantaires, comme le stipulent les lois minières et fiscales; la prise de mesures pour améliorer la sécurité sur les sites en termes de conditions de travail et de prévention des conflits liés aux permis industriels (exploitation et exploration) et à l'EAPE; la création d'installations de taille et de polissage au Cameroun;

l'augmentation des ressources humaines et de la coopération concernant les contrôles dans les plateformes commerciales et les aéroports, y compris la création d'une unité technique spécialisée dans la lutte contre la fraude au diamant. L'orateur a conclu en soulignant la coopération avec les autorités de la RCA dans la lutte contre les insurrections rebelles et sur les mécanismes de rétrocession des minéraux confisqués.

Lors de la **discussion plénière** qui a suivi ces présentations, des idées ont été échangées sur des sujets tels que: la nécessité d'ajouter un cadre politique aux cadres juridiques et aux plans de collaboration existants (afin de s'assurer que ces plans bénéficient d'un soutien, d'un élan et d'un suivi politiques, et donc d'augmenter les chances de réussite de leur mise en œuvre); l'importance de la déclaration de Washington, bien qu'elle soit souvent négligée; les avantages et les défis de la mise en place d'un mécanisme régional de lutte contre la fraude; la nécessité d'harmoniser au niveau régional les taxes sur les exportations de diamants comme moyen de lutter contre les flux illicites de diamants et la fraude motivée par la fiscalité; le financement des activités et de la coopération régionales (PK) et la nécessité d'œuvrer à l'autofinancement de ces efforts afin de garantir leur viabilité à long terme; la nécessité de fusionner les bases de données nationales sur les acteurs frauduleux en une base de données régionale; le problème de l'implication des militaires de haut rang ou des élites politiques dans le commerce des minéraux; la nécessité d'échanger les meilleures pratiques et de tirer des enseignements des agences d'experts déjà en place; et la nécessité d'envisager une collaboration et une coopération améliorées non seulement au niveau régional, mais aussi au niveau national.

2.2 Module 4 - Transport physique transfrontalier d'espèces et d'autres instruments négociables au porteur / Rôle des cellules de renseignement financier

Les deux présentations d'experts de ce module ont porté sur les recommandations clés du Groupe d'action financière (GAFI) et leur pertinence dans la lutte contre la contrebande transfrontalière d'espèces et d'autres instruments au porteur négociables, ainsi que sur le rôle des agents des douanes dans la lutte contre la contrebande de diamants, avec une attention particulière aux expériences au Cameroun.

Le module 4 a été modéré par **M. Bernard Kamdoum**, représentant de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF)⁹ du Cameroun.

2.2.1 Contrôle douanier des diamants : expériences du Cameroun

Présentation par **M. Willy Bessalo**, Inspecteur principal des douanes et Chef de l'Unité des litiges douaniers du Cameroun - présentation complète en [annexe 13](#).

Après une brève introduction sur l'adhésion du Cameroun au PK, M. Bessalo a esquissé le cadre international de coopération avec l'Organisation mondiale des douanes en ce qui concerne le PK, ainsi que le cadre juridique régional et national (Code des douanes de la CEMAC ; Code minier et lois de finances du Cameroun ; réglementation applicable) dans lequel opèrent les services douaniers camerounais. Il a précisé que les contrôles effectués par l'Administration des Douanes sur le territoire national ou aux frontières sont réalisés dans le cadre de ses missions fiscales, entre autres en assistance à d'autres administrations. L'objectif de ces contrôles est de surveiller les flux, les importations et les exportations de diamants, de percevoir les recettes associées et de contribuer à la collecte et au traitement des statistiques d'importation et d'exportation.

⁹ L'ANIF est la cellule de renseignement financier du Cameroun.

L'orateur a également fourni des informations sur les activités des agences douanières au Cameroun, qui comprennent l'évaluation des diamants sur la base de l'expertise du secrétariat du PK, la perception des droits sur les exportations et les importations de diamants, la prise en charge des colis de diamants et la vérification des documents d'accompagnement. Les contrôles douaniers au Cameroun, selon M. Bessalo, sont effectués sur le territoire national et aux points de passage des frontières. La première catégorie de contrôles s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le commerce illicite et se base sur des analyses de risques. Les contrôles aux frontières sont basés sur les déclarations des importateurs/exportateurs, la surveillance des passagers et le contrôle des bagages, le renseignement douanier et l'analyse de risque basée entre autres sur le comportement des passagers, leur provenance et leur destination. En ce qui concerne les contrôles des espèces et des instruments au porteur négociables, l'orateur a mentionné les obligations déclaratives pour les importateurs et les exportateurs au-delà de certains seuils de valeur monétaire, ainsi que la coopération avec la cellule de renseignement financier de la CMR et l'organe régional de style GAFI (GABAC).

Les difficultés rencontrées par l'administration des douanes camerounaises en matière de contrôle des diamants bruts sont principalement liées à la difficulté d'accéder aux zones d'exploitation des diamants, au manque d'informations sur les acteurs du secteur du diamant et à l'absence d'un outil de coordination douanière internationale qui permettrait des échanges efficaces d'informations et de bonnes pratiques, notamment la mise en place d'opérations conjointes transfrontalières.

2.2.2 La recommandation 29 du GAFI et le rôle des cellules de renseignement financier

Présentation par **M. Bernard Kamdoum**, représentant de l'ANIF, la cellule de renseignement financier du Cameroun - présentation complète en [annexe 14](#).

L'orateur a tout d'abord expliqué que la fraude aux diamants génère ce que l'on appelle de l'argent sale et que ces recettes en espèces peuvent être dissimulées au moyen d'autres instruments négociables au porteur, tels que des chèques de voyage, des billets à ordre et autres. Ces instruments peuvent être transportés à travers les frontières avec moins de risque que l'argent liquide et, évidemment, ils présentent un risque considérable en ce qui concerne le BC-TF. Pour faire face aux problèmes de cette nature, le GAFI, par le biais de la recommandation 29, invite les pays à mettre en place une cellule de renseignement financier. Cette recommandation définit le cadre organisationnel, tandis que les États d'exécution conservent la liberté de choisir le type de CRF qu'ils souhaitent mettre en place. Il s'agit par exemple de CRF administratives ou de CRF faisant partie des forces de police.

En outre, la présentation a donné un aperçu des tâches des CRF, qui comprennent: la réception d'informations financières brutes sous la forme de déclarations d'activités suspectes, sur l'utilisation de l'argent liquide et sur les paiements électroniques; des analyses opérationnelles et stratégiques des déclarations d'activités suspectes; la diffusion spontanée ou sur demande des renseignements financiers traités aux autorités chargées des enquêtes, des poursuites et autres, ainsi qu'aux CRF à l'étranger. L'indépendance des CRF est de la plus haute importance et leur mandat leur permet d'avoir accès à des informations supplémentaires provenant des entités déclarantes, à des informations provenant d'autres sources, d'autres pays sous l'égide du Groupe Egmont, et de suspendre les opérations des entités. Les CRF doivent en outre respecter l'obligation de sécuriser les informations et de garantir la confidentialité lorsque cela est nécessaire, par exemple en ne diffusant pas publiquement les rapports d'activités suspectes.

Quant à la contribution des CRF dans la lutte contre le transport transfrontalier d'espèces et d'autres instruments négociables au porteur (INP), l'orateur a fait une distinction entre leur rôle d'enquête et leur rôle dans la coopération avec d'autres organismes. L'auditoire a appris que les transactions en

espèces ou en INP supérieures à 5 millions de CFA doivent être déclarées à l'ANIF, et que celle-ci coopère avec les douanes et le service d'inspection fiscale.

En guise de **recommandation** finale, M. Kamdoum a proposé d'affiner et de renforcer la coopération entre l'ANIF et les autres administrations en charge des mouvements transfrontaliers illégaux d'espèces et de INP.

2.3 Module 5 - Synergie d'actions des cellules de renseignement financier et des autorités responsables des enquêtes et poursuites pénales

Le dernier module de l'atelier était consacré au thème de la coopération et de la coordination nationales dans la lutte contre le trafic illicite de pierres et de métaux précieux.

2.3.1 Coopération et coordination nationales dans la lutte contre le trafic illicite de pierres et de métaux précieux

Présentation par **M. Konan Djaha**, officier du GIABA - présentation complète en [annexe 15](#).

Cette présentation de M. Djaha s'est concentrée sur la responsabilité des Etats, selon la recommandation 2 du GAFI, de mettre en place des politiques nationales anti-BC/FT¹⁰ et de disposer d'une autorité désignée ('taskforce') ou d'un mécanisme de coordination. Ce mécanisme devrait permettre la coopération entre la CRF et les autorités chargées des enquêtes et des poursuites. Ces politiques doivent être fondées sur une évaluation des risques, qui doit déterminer les priorités d'un pays en matière de BC/FT. Cela signifie que si la fraude au diamant dans un pays donné constitue un risque élevé, les mesures contre cette fraude devraient être prioritaires dans la politique de BC/FT de ce pays. L'orateur a ajouté que les politiques de BC/FT devraient être révisées régulièrement afin de les adapter aux risques émergents identifiés dans le processus continu d'évaluation des risques. Il a également énuméré (de manière non exhaustive) les parties prenantes possibles aux politiques nationales concernées, telles que les organisations caritatives, les autorités de l'aviation civile et des chemins de fer, les agences de contrôle des exportations, les organismes industriels, les autorités du PK et les organisations de la société civile.

La présentation a également donné un aperçu des méthodes d'enquête multidisciplinaires nécessaires à la lutte contre le trafic illicite de diamants, tant au sein des CRF que des autorités chargées des enquêtes et des poursuites. Il a également été noté que les cadres de collaboration entre les différents services devraient s'inspirer des plateformes et des projets existants. Il s'agit par exemple du projet Tentacle. Tentacle est un projet de renforcement des capacités des douanes, des CRF (sous l'égide du Groupe Egmont) et des services d'application de la loi (réunis au sein d'Interpol) dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, dirigé par l'Organisation Mondiale des Douanes et financé par le Département d'État américain. Il a conclu que le flux mondial de produits liés à la criminalité et au financement du terrorisme, dont la valeur annuelle est estimée entre 1 600 et 4 000 milliards USD, constitue une menace majeure pour la sécurité mondiale et la stabilité du système financier mondial.

¹⁰ Bien que la nécessité d'établir de telles politiques nationales puisse sembler évidente, l'orateur, sans citer d'exemples, a noté que de nombreux pays ne parviennent pas à satisfaire ce critère de base.

2.3.2 Module 4 et 5 : Questions et réponses

Les présentations des 4ème et 5ème modules ont à nouveau suscité des discussions animées sur les sujets suivants : l'utilisation du terme risques au lieu de vulnérabilités ; la coopération dans la région avec Interpol, l'OMD et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) ; le règlement des litiges en cas de confiscations de minerais ; les risques liés au système Hawala ; la coordination nationale entre les CRF, la police, les magistrats et autres.

2.4 Module 6 - Préparation du rapport

Le sixième module de l'atelier a été consacré à la discussion et à la formulation de recommandations principales pour la coopération régionale dans la lutte contre la fraude et la contrebande de diamants en Afrique centrale. Organisé en session plénière et animé par des discussions vives, ce processus participatif et consensuel a permis l'émergence et la consolidation d'une appropriation par les participants des priorités et des pistes d'action pour les services d'application de la loi, les douanes, les points focaux du PK et les autres acteurs concernés par la coopération régionale en Afrique centrale.

Les recommandations ont été formulées dans **quatre domaines thématiques** :

- 1) Coopération nationale et régionale ;
- 2) Renforcement des capacités ;
- 3) Contrôles internes du PK ;
- 4) L'action politique.

Les recommandations ont été détaillées et finalisées le troisième jour de l'atelier (voir 3.1).

Troisième journée de l'atelier (22 décembre 2021)

3.1 Finalisation des recommandations principales de l'atelier

La version finale des recommandations clés de l'atelier a été discutée et approuvée par tous les participants.

Recommandation principale 1 : Renforcer la collaboration entre les structures ayant dans leurs attributions la lutte contre la fraude et la contrebande minières :

- Au niveau national :
 - Renforcer le cadre de concertation multipartite ('taskforce'), là où il existe déjà ;
 - Créer des taskforces incluant toutes les parties prenantes là où elles n'existent pas.
- Au niveau régional :
 - Créer un cadre de concertation régional intégrant les taskforces nationales.
- Au niveau national et/ou régional :
 - Favoriser le partage d'informations sensibles en temps réel, à travers un système de lancement d'alerte rapide au niveau national et régional ;
 - Mener des actions concertées aussi bien au niveau national que régional ;

- Échanger les données relatives aux acheteurs agréés et/ou enregistrés comme bureaux d'achat ou comptoirs, selon le système en place, en vue de faciliter la connaissance des personnes impliquées dans les activités de ventes et achats des diamants (Know your Customer) ;
- Transmettre trimestriellement au Groupe de Travail sur la Production Artisanale et Alluviale les rapports sur les faits saillants enregistrés dans le cadre de la lutte contre la fraude et la contrebande des diamants
- Favoriser sous l'égide du Groupe de Travail sur la Production Artisanale et Alluviale, la signature des protocoles d'accords entre les pays de l'Afrique centrale et les pays importateurs des diamants en vue d'assurer le suivi des cas des déclarations de soupçons et l'identification des réseaux mafieux ;
- Mener des missions d'investigation dans les pays voisins de la République Centrafricaine non-membres du Processus de Kimberley en vue de lutter contre le commerce illicite des diamants qui s'y développe ;
- Mettre en place une base de données régionale sécurisée.

Recommandation principale 2 : Renforcer les capacités et les compétences des membres des taskforces :

- Organiser des formations générales sur les exigences du Processus de Kimberley en rapport avec le suivi et l'encadrement des flux matières et financiers ;
- Renforcer la compétence des agents d'application de la loi et d'autres membres des taskforces en techniques d'investigation ;
- Évaluer, au niveau national, les risques liés au secteur du diamant ;
- Former aux notions d'identification des pierres précieuses, particulièrement les diamants, les agents des services commis aux frontières ;
- Doter les services de contrôle et de suivi d'activités minières ainsi que les acteurs de la chaîne pénale les outils de travail nécessaire (matériels informatiques, moyens de locomotion, et frais de mission, etc.).

Recommandation principale 3 : Renforcer la mise en œuvre des exigences du PK en matière de contrôles internes :

- Faciliter l'accès aux informations sur les acteurs de la chaîne ;
- Mettre en place des outils crédibles de captage de production et renforcer la traçabilité des diamants jusqu'au point de sortie ;
- Encourager les entreprises de la chaîne d'approvisionnement de diamant à appliquer les directives de l'OCDE (diligence raisonnable).

Recommandation principale 4 : Obtenir l'appui politique nécessaire aux activités de la coopération régionale en Afrique centrale :

- Mener un plaidoyer auprès des autorités gouvernementales afin de lutter contre l'immixtion des services non éligibles dans les activités minières du secteur des diamants ;
- Solliciter le parrainage pour la création d'une commission des ministres chargés des Mines des pays membres de la coopération régionale en Afrique centrale, en vue d'encadrer les activités de la Coopération Régionale du Processus de Kimberley ;
- Solliciter des ministres des Mines l'appui politique aux fins de la couverture institutionnelle de la CEEAC ;
- Encourager le gouvernement Gabonais à accélérer la procédure devant conduire à l'exportation de ses diamants.

3.2 Présentation du rapport de l'atelier et remarques de clôture

Le rapport de l'atelier a été présenté par **M. Daniel Mackaire** aux excellences et au public présent, puis a été remis au Secrétaire d'État qui représentait le ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique du Cameroun.

Après cela, le président de l'atelier, **M. Maurice Miema**, a prononcé son discours de clôture. Il a remercié tous les participants pour le travail acharné qu'ils ont fourni afin que l'atelier soit un succès et que des recommandations concrètes soient formulées. Il a également exprimé une fois de plus sa gratitude au ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique du Cameroun pour l'excellente organisation de cet atelier. M. Miema a rappelé à toutes les personnes présentes que cet atelier n'est qu'un début et que seul un cadre pour démarrer la coopération régionale en Afrique centrale a été formulé. Pour que cette coopération soit fructueuse, un soutien politique sera nécessaire. Il a exhorté les ministres présents à faire pression sur leurs pairs pour qu'ils s'impliquent et offrent également leur soutien. Il a répété certaines des recommandations clés de l'atelier pour assurer le soutien politique. M. Miema a conclu en soulignant deux cas dans la région d'Afrique centrale qui nécessitent une attention particulière et urgente : (1) le cas de la RCA et les conditions existantes dans le cadre de l'embargo partiel du PK, qui cause beaucoup de difficultés aux communautés minières et empêche l'exportation légale de grandes quantités de diamants de la RCA, et (2) les retards administratifs dans l'exportation de diamants du Gabon.

Enfin, le **Secrétaire d'État du ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique du Cameroun** a prononcé son discours de clôture. Il a remercié tous les participants pour leur participation à l'atelier et pour les progrès réalisés dans la lutte contre les crimes qui nuisent aux économies et aux communautés de la région. La collaboration sera essentielle dans ce domaine et le renforcement de la collaboration par le biais d'un atelier comme celui-ci est une étape cruciale. Il a conclu que les recommandations de l'atelier illustrent la nécessité de mettre en place des stratégies nationales et régionales pour lutter contre la fraude et la contrebande de diamants dans la région d'Afrique centrale.